

lumière que, conformément aux dispositions actuelles de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et en vue de résoudre le problème en question, le Dominion perçoit des impôts dont il remet le produit à une autre autorité, qui n'a pas eu à s'en préoccuper, mais à laquelle il permet de dépenser l'argent ainsi perçu. Cette particularité, essentiellement regrettable, contribue pour une large part à l'état de choses dont nous déplorons l'existence au Canada.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, ce soir, puisque nous devons examiner la question du chômage dans son ensemble, au cours de la session. Je voulais simplement mettre en lumière, pour l'heure, que, dans les bornes de notre autorité, non seulement nous remplissons les obligations que nous impose l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en aidant de notre mieux provinces et municipalités, mais que nous avons mis sur pied un projet visant à la modification de la loi de façon à soulager ces provinces et ces municipalités encore davantage en assumant des pouvoirs additionnels à l'égard de l'assurance contre le chômage et que nous prenons des mesures susceptibles, espérons-nous, d'aboutir avant longtemps à une révision de la constitution utile à la fois aux municipalités, aux provinces et au Dominion.

La fin de la séance approche. Je termine donc par un mot au sujet d'une autre observation que mon honorable ami a eu la bienveillance de faire ce soir. Le chef de l'opposition (M. Manion) a dit que je n'ai pas parcouru le pays depuis le début de la présente législature et que je n'ai pas mis le pied dans ma circonscription depuis que le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir. Il a parfaitement raison sur ce dernier point. Elu, plusieurs fois consécutives, dans Prince-Albert, je représente toujours cette circonscription, ce que mon honorable ami ne saurait dire à propos de Fort-William.

L'hon. M. MANION: Mais il n'est pas un homme au Canada qui ait été si souvent défait que le très honorable député.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au sujet de la remarque de mon honorable ami, qu'il me suffise de noter que, de nos jours, un premier ministre ne doit pas faire entrer, dans l'appréciation de ses fonctions, le souci de sa réélection. Il ne doit pas songer seulement à son siège à la Chambre des communes, ni, ajouterais-je, au sort de son parti aux prochaines élections. Il importe qu'il accomplisse son devoir de chaque jour, selon les dictées de sa conscience et conformément à l'état des affaires dans le monde.

Chacun d'entre nous ne peut consacrer à sa tâche qu'une part déterminée de son temps et de son énergie. Si un membre de la Chambre peut me démontrer que j'ai perdu une seule journée de ma vie depuis que je suis premier ministre ou que je n'ai pas rempli les devoirs de ma charge, qu'il parle maintenant ou se taise à jamais. J'avoue être incapable de parcourir le pays en tout sens et me trouver à Ottawa en même temps. J'avoue m'être fort préoccupé des affaires internationales, bien plus que je n'aurais voulu en sentir la nécessité. Durant la dernière session, j'ai dit à la Chambre des communes que, à mon sens, nous vivons en des temps périlleux, que nous approchons rapidement d'une crise dans l'histoire du monde. A une réunion de mon parti, j'ai dit, de façon plus confidentielle que je ne me soucie de parler en public, comme nos petites querelles sont mesquines auprès des grandes questions qui devraient retenir l'attention des gens, à l'heure actuelle. Chaque jour, j'ai dû me demander: Quelle besogne importe-t-il plus d'accomplir aujourd'hui, vu le temps à ma disposition?

A la suite des élections générales, l'affaire qui me parut la plus urgente était la conclusion d'un accord de commerce avec les Etats-Unis. Je me rendis tout de suite à Washington, plutôt que dans ma circonscription, ou bien à Vancouver ou Victoria. Je rapportai de la capitale américaine un accord qui est resté en vigueur pendant trois ans. Nous venons d'en signer un autre qui durera un grand nombre d'années encore. J'ose ajouter que, sans ce pacte, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'auraient pas conclu leur dernier traité.

L'année suivante la Société des nations tenait une importante assemblée à laquelle devait être débattu le problème des sanctions. Mais, d'abord, je mentionne qu'à mon sens, durant les sessions parlementaires, le premier ministre se doit d'abord au Parlement. Il m'est impossible d'assister à chaque séance, du commencement à la fin, mais je m'efforce de me trouver ici durant le temps consacré aux interpellations, selon la coutume suivie par les premiers ministres d'Angleterre. Je ne passe pas tout l'après-midi à la Chambre, à suivre les débats, parce que le premier ministre doit se réserver des moments de liberté pour régler une multitude de questions. Il ne trouve ces loisirs qu'alors que se poursuit l'exécution d'autres besognes. Je me tiens au courant des délibérations de la Chambre et je m'efforce de causer avec le plus de députés possible, comme d'expédier toutes les affaires urgentes.

L'année qui a suivi les élections, dis-je, j'ai cru de mon devoir d'assister aux réunions de la Société des nations, vu la gravité de l'heure—c'était au lendemain de l'épisode de l'Abyssinie—événements qui même alors laissaient prévoir